

Projet de budget 2027 et Plan financier 2027-2030

La découpe des services publics

Comment la droite manipule

Depuis 2017, les comptes de l'État de Genève sont bénéficiaires chaque année, à l'exception de 2020, année de la pandémie.

Mais, budget après budget, le Conseil d'État persiste à présenter des budgets négatifs dans le but de couper dans les prestations à la population et de détériorer les conditions de travail de la fonction publique.

Parallèlement, la droite du Grand Conseil, de son extrême à son « centre », soutenue parfois par le Conseil d'État, fait passer des baisses d'impôts bénéficiant avant tout aux plus riches. Ces baisses successives ont pour conséquence une baisse de revenus d'environ 2 milliards pour l'État chaque année.

En novembre 2024, au moment de faire voter la population sur la dernière baisse d'impôts, le Conseil d'État changeait de ton et affirmait « que l'on peut se le permettre » et « qu'il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de volontés de couper dans les prestations ». Cette baisse fiscale a engendré une nouvelle perte de 400 millions des recettes publiques cantonales et communales.

Fin 2025, la majorité de droite du Grand Conseil refuse de traiter le projet de budget 2026 et le rejette simplement en réclamant des « mesures structurelles ».

Le Conseil d'État annonce alors des mesures d'économies et un futur plan d'économies. Mandat est donné à un groupe d'expert-e-s de faire des propositions de coupes.

L'art de vider les caisses

Morale de cette histoire : le but de la droite est de baisser les impôts des plus riches et de s'attaquer aux services publics indispensables à la majorité de la population. C'est donc de servir ses propres intérêts, ceux des plus privilégié-e-s.

Avec la droite au pouvoir, soit on a trop d'argent et on baisse les impôts (surtout des plus riches), soit on n'en a pas assez et on coupe dans les services publics. Mais le problème n'est ni un surplus de dépenses ni un manque de ressources, c'est plutôt la politique néolibérale d'accaparement des ressources appliquée par la droite et qui profite qu'à une petite minorité de riches. Ce projet politique vise à maintenir les « caisses » à un niveau qui justifierait de ne pas répondre aux revendications sociales.

Autrement dit : derrière chaque crise budgétaire, il n'y a pas seulement des facteurs économiques, mais aussi une orientation politique assumée.

Et concrètement ?

Projet de budget 2027 et concrétisation de l'austérité

Le Conseil d'État présente un projet de budget 2027 avec 10.5 milliards de recettes et 11.2 milliards de charges, soit un déficit annoncé de 546 millions. L'annuité due au personnel est maintenue pour 2027 mais supprimée en 2028 et 2030.

Le Conseil d'État **maintient les mesures** contre la population prévues en 2026 mais pas encore mises en œuvre, par exemple :

- Suppression de l'indexation des subsides assurance-maladie
- Révision à la baisse des barèmes des mêmes subsides
- Limitation de la déduction des primes d'assurance pour les impôts

Il y ajoute un **nouveau train d'économies de 250 millions**, dont :

- 130 millions de transfert de charges aux communes,
- La fin du doublement du dernier salaire avant le départ à la retraite
- **Coupes linéaires de 4%** pour les associations subventionnées actives dans le social, la santé, la protection du climat, le sport, la culture, etc. !

De plus, le Conseil d'État a retenu **37 mesures du plan d'économies ECOGE** et en étudie encore 15 sur les 77 proposées au printemps par le mal nommé groupe d'expert-e-s. Ces mesures seraient mises en œuvre d'ici 2030, parmi elles :

- Nouvelle réduction des prestations d'aide sociale et baisse de la franchise sur le revenu
- Augmentation de la participation financière des résident-e-s en EMS et des bénéficiaires de soins à domicile
- Baisse des prestations complémentaires AVS et AI
- Baisse des missions d'intérêt général de l'IMAD et des HUG, par exemple le Planning familial !
- Non-remplacement des départs dans certains services publics
- Augmentation du temps d'enseignement dans le secondaire II et pour les disciplines spéciales (arts, gymnastique, etc.) et hausse du nombre d'élèves par classe
- Diminution des décharges d'âge pour le personnel enseignant
- Réduction de deux jours du pont de fin d'année
- Hausse des taxes universitaires à CHF 700.- (+ 40%)
- Transfert de la FASe (maisons de quartiers, etc.) aux communes
- Suppression de la subvention à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire
- Réduction du financement au sport et à la culture
- Diminution du nombre et de la durée des séjours hospitaliers
- Augmentation des tarifs TPG

La guerre aux pauvres, aux malades, aux personnes âgées, aux femmes et aux minorités de genre, à la jeunesse, aux enfants et à la classe moyenne inférieure est déclarée.



Organisons la riposte ! Prenons la rue !

Face à la politique de la droite au pouvoir, c'est le moment d'une forte mobilisation populaire pour un service public de qualité !

Restez informé-e, syndiquez-vous et parlez-en avec vos collègues !

Plus d'infos sur
www.sit-syndicat.ch
 et www.cartel-ge.ch.

Pour vous syndiquer :



ou voir page suivante

OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom _____

Prénom _____

Né-e le _____ Sexe _____ Permis _____

Nationalité _____ N°AVS _____

C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres) _____

Adresse _____

N° postal _____ Localité _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/Entreprise _____

Profession exercée _____

Taux d'occupation _____ % Salaire brut _____

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

Je désire payer ma cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature _____

Barème cotisation SIT (environ 0,7 % du salaire brut)

Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle	Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle
☐ moins de 1200.-	8.40	☐ de 3601.- à 3900.-	27.30
☐ de 1201.- à 1500.-	10.50	☐ de 3901.- à 4200.-	29.40
☐ de 1501.- à 1800.-	12.60	☐ de 4201.- à 4500.-	31.50
☐ de 1801.- à 2100.-	14.70	☐ de 4501.- à 4800.-	33.60
☐ de 2101.- à 2401.-	16.80	☐ de 4801.- à 5100.-	35.70
☐ de 2401.- à 2700.-	18.90	☐ de 5101.- à 5400.-	37.80
☐ de 2701.- à 3000.-	21.-	☐ de 5401.- à 5700.-	39.90
☐ de 3001.- à 3300.-	23.10	☐ de 5701.- à 6000.-	42.-
☐ de 3301.- à 3600.-	25.20	(et ainsi de suite)	

ATTENTION, cotisation différente pour les travailleurs-euses des secteurs gros œuvre, second œuvre, parcs & jardins et nettoyage.